

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 janvier 2015 à 19 h, à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers : Monsieur Charles Gagnon  
Monsieur Yannick Perron  
Monsieur Réal Émond

Absents : Monsieur Jean-Paul Giroux  
Monsieur Maurice Girard  
Mme Julie Brisson

Assiste également à cette séance :

Mme Hélène Boulianne Directrice générale

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Donald Perron, maire. Il souhaite la bienvenue à tous les citoyens, récite la prière et constate que le quorum est respecté.

Ordre du jour :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2014.
- 4.0 Gestion financière et administrative
  - 4.1 Acceptation des comptes à payer.
  - 4.2 Dépenses incompressibles / Autorisation de paiement.
  - 4.3 Fadoq / Mise de fonds.
  - 4.4 Loyer / Augmentation.
  - 4.5 Salaire des employés - Membres du conseil / Augmentation.
  - 4.6 Séance du conseil / Cédule.
  - 4.7 Avis de présentation / Règlement 15-01 – Règlement relatif aux taux de taxes, services et au taux d'intérêt général pour l'année 2015.
  - 4.8 Artéfacts à Longue-Rive / Demande au ministère de la Culture et des Communications.

- 4.9 Artéfacts / Projet de mise en valeur.
- 4.10 Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés / Offre de services – Inspec-sol.
- 4.11 Réseau routier national / Appui.
- 4.12 PG Solutions / Surveillance des copies de sécurité.
- 4.13 Les Entreprises Jacques Dufour et Fils / Chemin du Lac des Cèdres.
- 5.0 Affaires nouvelles.
- 6.0 Période de questions pour les contribuables.
- 7.0 Levée de l'assemblée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2584**  
**“Lecture et adoption de l’ordre du jour ”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’ordre du jour soit accepté et que le point “Affaires nouvelles” reste ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2585**  
**“Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2014”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2014 soit accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil municipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2586**  
**“Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses incompressibles”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que décrits sur la liste soient acceptés.

### Janvier 2015

14138	Fabrique St-Paul(chauffage biomasse)	1 490,92 \$
14139	Loisirs St-Paul(rencontre du 18 decembre)	108,00 \$
14140	Ultima(2 <sup>e</sup> versement)	20 523,50 \$
14141	Ville de Forestville(achat et implantation)	1 057,85 \$
14142	Gilles Lavoie(Deplacement-projet contournement)	828,30 \$
14143	Gilles Lavoie(Deplacement-projet contournement)	692,55 \$
14144	Caisse populaire(reer pour Helene et France)	1 193,88 \$
14145	Excel gestion privee en fiducie(reer pour yves lizotte)	849,49 \$
14146	Societe canadienne des postes(frais de postes)	293,17 \$
14147	Gilles Lavoie(Deplacement-projet contournement)	828,30 \$
14148	Donald Perron(frais de deplacement)	206,60 \$

**TOTAL : 28 072,56 \$**

### Paiement automatique

#### Janvier 2015

1138	Hydro-Quebec	1 986,79 \$
1139	Hydro-Quebec	128,59 \$
1140	Hydro-Quebec	90,84 \$
1141	Hydro-Quebec	643,02 \$
1142	Hydro-Quebec	38,00 \$
1143	Hydro-Quebec	1 277,10 \$
1144	Hydro-Quebec	785,40 \$
1145	Ministere du revenu du Quebec	9 867,80 \$
1146	Receveur general	4 514,01 \$
1147	Telus Quebec	120,72 \$
1148	Videotron	10,75 \$
1149	Bell Canada	130,39 \$
1150	Telus Quebec	120,72 \$
1151	Videotron	77,89 \$
1152	Videotron	70,27 \$
1153	Videotron	345,06 \$
1154	Bell Canada	13,74 \$
1155	Hydro-Quebec	1 273,81 \$
1156	Hydro-Quebec	480,55 \$
1157	Hydro-Quebec	1 313,96 \$
1158	Hydro-Quebec	521,08 \$
1159	Hydro-Quebec	196,45 \$
1160	Hydro-Quebec	133,91 \$
1161	Hydro-Quebec	698,74 \$
1162	Telus Quebec	64,59 \$

**Total : 24 904,18 \$**

**Dépôt Salaire**

Janvier 2015

Dépôt le 08 janvier	6 774,05 \$
Dépôt le 15 janvier	7 610,27 \$
Dépôt le 22 janvier	7 610,27 \$
Dépôt le 29 janvier	11 376,35 \$
Depot le 05 fevrier	8442,27 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>41 813,21 \$</b>

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 94 789,95 \$**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2587****«Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement»**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la secrétaire-trésorière est autorisée à faire le paiement de la liste des dépenses incompressibles jusqu'à concurrence des montants prévus au budget 2010 dès la réception des factures ou à la date prévue en ce qui concerne les contrats et les salaires.

**Nom de poste**

Rémunération – maire et conseillers

Rémunération des employés

Cotisations de l'employé et de l'employeur

C.S.S.T

Frais de poste

Téléphone, pagettes, internet

Assurances

Électricité- Édifices municipaux

Immatriculation véhicules

Éclairages des rues – électricité

Électricité – purification et traitement de l'eau

Quote-part (Toutes quote-part de la M.R.C. et service incendie)

Location camion incendie

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2588**  
**“Club Fadoq Longue-Rive / Aide financière ”**

Considérant que le Club Fadoq de Longue-Rive a fait une demande d'aide financière – Initiative d'investissement local auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Considérant que la demande d'aide financière consiste à la reconstruction de la cuisine existante.

Considérant que cette salle communautaire est l'endroit de rassemblement lors d'évènements tel que mariage, baptême, funérailles etc.

Considérant que l'agrandissement de la salle du Club Fadoq de Longue-Rive servira à l'ensemble de la population.

Considérant que l'estimation des travaux est au coût de 66 100 \$ avant taxes et qu'un montant de 33 050 \$ est demandé dans le cadre du programme Initiative d'investissement local et qu'un montant de 33 050 \$ doit être la mise de fond du milieu.

Considérant que la municipalité de Longue-Rive est une municipalité dévitalisé et que cette salle améliorera la qualité de vie de nos citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :                   Monsieur le conseiller Charles Gagnon  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Longue-Rive accepte d'investir un montant de 33 050 \$ comme mise de fonds du milieu.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2589**  
**“Coût des loyers / Augmentation**

Il est proposé par :                   Monsieur le conseiller Yannick Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le coût des loyers pour l'année 2015 soit augmenté de 1,7 % en prenant en considération l'augmentation du coût en électricité et les travaux d'entretien.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2590**  
**“Employés – Membres du conseil / Rémunération”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le salaire des employés réguliers soit augmenté de 1,7 % pour l’année 2015.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2591**  
**“Séance du conseil / Cédule”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE conformément à l’article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité, au cours d’une séance ordinaire tenue le 8 d’adopté le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité pour 2015, ces séances auront lieu le jeudi et débutant à 19 heures :

- 8 janvier
- 12 février
- 12 mars
- 9 avril
- 14 mai
- 11 juin
- Juillet et août pas de séance
- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre

**MUNICIPALITE DE LONGUE-RIVE**

**AVIS DE PRESENTATION**

---

Je, soussigné(e), Yannick Perron, membre du conseil, donne avis par les présentes, qu’il sera soumis lors d’une prochaine assemblée, un règlement pour déterminer les taux de taxes, des services ainsi que le taux d’intérêt général pour l’exercice financier 2015.

**DONNE A LONGUE-RIVE  
CE 8 JANVIER 2015**

---

**Membre du conseil**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2592  
‘Artéfacts à Longue-Rive / Demande au ministère de la Culture et des  
Communications ’**

Considérant que suite des découvertes archéologiques effectuées par le Ministère des Transports du Québec dans le cadre du réaménagement de la route 138 sur le territoire de notre municipalité.

Considérant que la municipalité veut mettre en valeur les artéfacts découverts dans notre municipalité.

Considérant qu’un projet devra être réalisé par la municipalité et chapeauter par Mme Audrey Fontaine, agente de développement culturel de la MRC La Haute-Côte-Nord.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

La municipalité de Longue-Rive demande le prêt de la collection et que la municipalité sera légalement responsable des artéfacts prêtés par le ministère de la culture et des Communications.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2593  
‘Artéfacts / Projet de mise en valeur’**

Considérant que suite des découvertes archéologiques effectuées par le Ministère des Transports du Québec dans le cadre du réaménagement de la route 138 sur le territoire de notre municipalité.

Considérant que la municipalité veut mettre en valeur les artéfacts découverts dans notre municipalité.

Considérant qu'un projet devra être réalisé par la municipalité et chapeauté par Mme Audrey Fontaine, agente de développement culturel de la MRC La Haute-Côte-Nord.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme Audrey Fontaine, agente de développement culturel de la MRC de La Haute-Côte-Nord est par la présente nommée responsable afin d'effectuer les demandes de partenariat, d'assurer la coordination des ressources liées au projet et de superviser la réalisation de la partie muséologique de la mise en valeur.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2594**

#### **“Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés / Offre de services – Inspec-sol”**

Considérant qu'à compter de l'exercice 2015 que les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP 3260 –Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public.

Considérant qu'à cette fin que des études techniques et des évaluations devront être réalisées.

Considérant que cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de l'organisme municipal pour les sites contaminés.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale de communiquer avec la firme Inspec-sol pour s'occuper du dossier.

La firme devra fournir les prix qui seront acceptés par le conseil municipal avant de débiter des travaux.



**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2595**  
**“Réseau routier national / Appui”**

Considérant que la route 138 direction est, jusqu’à Sept-Iles fait déjà partie du Réseau routier national;

Considérant qu’un tel statut lui confère les critères la rendant éligible à l’aide financière provenant du gouvernement du Canada pour sa construction et sa réfection, le cas échéant;

Considérant qu’au moins à deux reprises, soit en 2005 et en 2011, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRECN) a demandé au gouvernement du Québec de faire le nécessaire auprès du gouvernement du Canada pour que la sanction de la route 138 à l’Est de Sept-Iles, soit jusqu’à son extrémité construite jusqu’à Kégaska soit aussi reconnue comme faisant partie du Réseau routier national;

Considérant que les demandes de la CRECN n’ont pas été retenues par le gouvernement du Québec pour des raisons qui ne lui ont pas été précisées;

Considérant les coûts importants que doit financer le gouvernement du Québec pour l’entretien, la réfection et la mise à niveau de ce tronçon de la route 138 sur une distance d’environ 400 km;

Considérant que dans le cadre du Plan Nord, le gouvernement du Québec a annoncé les travaux visant à prolonger la route 138 en direction Est jusqu’à Blanc-Sablon, projet estimé à 250 millions;

Considérant qu’une partie de ces travaux est présentement en cours de réalisation;

Considérant que le prolongement de la route 138 jusqu’à Blanc-Sablon est une priorité retenue unanimement par tous les membres de la CRECN;

Considérant que le prolongement de la route 138 permettrait de désenclaver les municipalités à l’Est de la Côte-Nord, ce qui permettrait à la population concernée un accès à l’ensemble du réseau routier canadien, ainsi que le libre mouvement des personnes et des biens à un coût raisonnable, de même qu’il permettrait un accès aux soins de santé dispensés dans les centres hospitaliers régionaux;

Considérant que le prolongement de la route 138 jusqu’à Blanc-Sablon permettrait l’accès au territoire de la Côte-Nord et à l’ensemble du réseau routier pancanadien à la population de Terre-Neuve et du Labrador, soit une population d’environ 500 000

personnes, en plus de représenter un produit d'appel important pour les milliers de touristes qui visitent cette partie du Canada;

Considérant l'ensemble des autres motifs tel qu'annoncé et considérations retenus par le gouvernement du Québec dans sa décision de procéder au prolongement de la route 138;

Considérant que la désignation de la route 138 entre Sept-Iles et Blanc-Sablon comme faisant partie du Réseau routier national allégerait de façon importante le fardeau financier imposé au gouvernement du Québec pour le financement de ces importants travaux, en plus qu'elle permettrait d'accélérer les échéanciers prévus pour leur réalisation;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Longue-Rive demande au gouvernement du Québec de faire le nécessaire, afin que la route 138 à l'Est de Sept-Iles , autant le parcours déjà construit que sur celui faisant l'objet du projet de son prolongement jusqu'à Blanc-Sablon, soit reconnue comme faisant partie du Réseau routier national;

Que copie de la présente résolution soit acheminé au ministre fédéral des Transports, l'Honorable Lisa Raitt, afin qu'elle puisse être informée de la démarche de la Municipalité de Longue-Rive.

Que copie de cette résolution soit acheminée à :

- La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord
- Monsieur Jonathan Genest-Jourdain, député de Manicouagan;
- Madame Lorraine Richard, députée de Duplessis;
- Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports;
- Monsieur Yves Bolduc, ministre responsable de la Côte-Nord;

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2596**  
**‘PG Solutions / Surveillance des copies de sécurité’**

Considérant que des copies de sécurité doivent être prises à chaque jour pour sauvegardés les fichiers de la municipalité.

Considérant que PG Solutions offre le service de surveillance des copies de sécurité à partir de 395 \$ par année.

Considérant que le service de surveillances des copies de sécurité inclus :

- PG Solutions a la responsabilité de surveiller et d’analyser l’état de nos fichiers de sauvegardés afin de s’assurer que la prise de copie de sécurité est fonctionnelle.
- PG Solutions effectuera cette surveillance à distance quotidiennement.
- En cas de problème ou d’anomalie, PG Solutions doit aviser dans un délai de quarante-huit (48) heures maximum.
- PG Solutions mettra en œuvre un plan pour remédier à la situation avec la collaboration du Client.
- Une fois par année, le Client peut demander un test de restauration des données.

Il est proposé par :                    Monsieur le conseiller Charles Gagnon  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’accepter l’offre de PG Solutions au montant de 395 \$ par année.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2597**  
**‘Les Entreprises Jacques Dufour et Fils / Chemins du Lac des Cèdres’**

Considérant les faits énoncés par Les Entreprises Jacques Dufour et Fils dans leur lettre du 17 décembre 2014;

Considérant que la municipalité de Longue-Rive n’a pas autorisé l’exécution de travaux permanents sur le Chemin du Lac des Cèdres dont elle a la charge;

Considérant que la seule obligation de la municipalité en regard à la redevance exigée, se résume à l’entretien régulier de ses chemins et non pas seulement celui du Lac des Cèdres;

Considérant que le programme d’entretien prévu sur ce chemin a été respecté en 2014 et qu’elle a appliqué la même méthode de travail en 2014 que pour les années précédentes;

Considérant que la proposition d’arrangement ou de compensation, proposé par Les Entreprises Jacques Dufour et Fils au montant de 10 000 \$ met la municipalité dans l’embarras financièrement puisqu’elle n’avait pas prévu dans son programme d’entretien, investir une telle somme sur cette route en 2014 et 2015;

Considérant la municipalité a collaboré à l'entretien du chemin en faisant l'entretien régulier fait à chaque année par la municipalité et que la gratte appartenant à la municipalité a même été prêtée à titre gratuit à Les Entreprises Jacques Dufour et Fils;

Considérant qu'au printemps 2014 Les Entreprises Jacques Dufour et Fils ont utilisé le Chemin du Lac des Cèdres sans autorisation de la municipalité même si elle était fermée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité refuse la proposition présentée par Les Entreprises Jacques Dufour et Fils dans sa lettre du 17 décembre 2014 et considère ne rien de devoir à cette entreprise pour de travaux permanents impliquant un engagement financier, exécutés sans autorisation soit sans résolution du conseil sur un chemin sous sa juridiction.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2598**

#### **‘‘Étude géotechnique – Site de traitement des eaux usées / Offre de services professionnels’’**

Considérant qu'une étude géotechnique complémentaire au site de traitement numéro 4 doit être réalisée.

Considérant que cette étude complémentaire consiste à effectuer dix (10) forages d'environ 6,0 m de profondeur.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'offre de services de Inspec-Sol soit accepté pour le montant de 20 240 \$ plus taxes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-2599**  
**“Levée de l’assemblée”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’assemblée soit levée et est levée à 19 heures 45.

---

Donald Perron  
Maire

---

Hélène Boulianne  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière